



Assemblée générale

Distr.
GENERALEA/47/347
27 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Points 14 et 62 b) de l'ordre
du jour provisoire*

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : MESURES DE
CONFIANCE A L'ECHELON REGIONAL

Lettre datée du 27 juillet 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la République
populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de préciser encore une fois la position de la République populaire démocratique de Corée sur les ventes de missiles que la Communauté économique européenne a évoquées dans sa déclaration datée du 29 juin 1992.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée s'oppose aux transferts d'armes de destruction massive et a, à plusieurs reprises, précisé qu'il n'exportait pas de missiles.

La déclaration dépourvue de fondement faite par la Communauté économique européenne en ce qui concerne la vente de missiles procédait d'une intention de discréditer les efforts que nous déployons en faveur de la paix et du désarmement. C'est pourquoi le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée dénonce la déclaration de la Communauté économique européenne.

Les Etats qui sont responsables des graves conséquences de l'exportation des armes au niveau international essaient de présenter les petits Etats tels que la République populaire démocratique de Corée comme des "Etats exportateurs de missiles". Il s'agit en dernière analyse pour eux de rejeter leur responsabilité sur d'autres et de détourner l'attention de l'opinion.

* A/47/150.

Pour résoudre le problème des ventes de missiles et des transferts d'armes de destruction massive de façon équitable et rationnelle, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée estime qu'il faut que les Etats exportateurs d'armes prennent des mesures d'ordre pratique au lieu de se contenter de voeux pieux.

En ce qui concerne la question de l'inspection des installations nucléaires dans le nord et le sud de la Corée, il s'agit là d'une question d'ordre intérieur qui doit être résolue par le nord et le sud de la Corée et qui ne saurait faire l'objet d'ingérences de la part d'autres pays.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 14 et 62 b) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Gil Yon PAK
